VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLICIFR

ÊTES VOUS INSCRIT(E) SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669°02

OU FLASHEZ CE QR CODE



ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026